

CENTRE AUDIOVISUEL
D'ETUDES JURIDIQUES DES UNIVERSITES DE PARIS

INFORMATIONS L2

- 1/ Résultats des examens - Consultation des copies
- 2/ Règlement d'examen
- 3/ Réinscriptions
- 4/ Inscriptions pédagogiques
- 5/ Délivrance du diplôme
- 6/ Conférence de méthode des samedis

1/ Résultats des examens.

Nous vous rappelons que les résultats des examens seront communiqués le **mercredi 16 octobre à 12h.**

Les étudiants de Paris 1 ainsi que ceux des Universités partenaires peuvent avoir accès à leurs résultats sur le site de Paris 1 de la manière suivante :

Taper : <http://ent.univ-paris1.fr/resultats>

Consultation des copies Nous vous rappelons que la consultation des copies d'examen aura lieu le : **Vendredi 18 octobre à 9h 30 précises**

Seules les copies de Droit civil et de Droit administratif pourront être consultées (*se présenter devant le secrétariat*)

Les copies ne peuvent être consultées que par l'étudiant.

Aucune autre date ne sera proposée.

Si vous n'avez pu vous présenter à cette consultation, vous pourrez consulter vos copies lors des permanences des enseignants des matières concernées qui commenceront dans la semaine du 21 octobre.

ATTENTION : Les étudiants de Licence 2 sont ADMIS en Licence 3 lorsqu'ils obtiennent la moyenne arithmétique des sem. 3 et 4

Un relevé de notes de la session de septembre 2013
vous sera adressé sous 15 jours

Aucun duplicata ne vous sera délivré. Veuillez prendre la précaution de faire des photocopies. Si vous avez une éventuelle réclamation à faire **concernant vos résultats, celle-ci devra être faite avant le vendredi 25 octobre.**

Seules les notes obtenues au cours de la session de septembre 2013 apparaîtront à l'écran

. Pour les notes validées antérieurement, reportez-vous à vos relevés de notes précédents.

2/Règlement d'examen : voir le règlement sur notre site www.e-cavej.org ou reprendre votre guide pratique distribué en début d'année.

En résumé – il y a 2 possibilités pour que l'étudiant soit déclaré admis.

1°) il est déclaré ADMIS pour le semestre 3 **et** pour le semestre 4 (moyenne compensée obtenue dans chaque semestre)

2°) il est déclaré ADMIS par compensation annuelle :

- s'il est déclaré ADMIS à l'un des 2 semestres et AJOURNE dans l'autre semestre
- **et** s'il a obtenu la moyenne générale compensée pour la totalité des 2 semestres

3/ Réinscriptions à Paris 1 pour 2013/2014

Attention :

Le code est identique pour les étudiants du CAVEJ et du CNED - 2322 .

Les étudiants de Paris 1 ADMIS en L2 ou déclarés AJAC en L2 (accès étape) peuvent se réinscrire à partir du mercredi 23 octobre sur le site de Paris 1 (*réins-paris1.fr*).

Les étudiants AJAC 2 doivent avoir sur leur certificat de scolarité les codes de L2 et L3 qui sont 2322 et 2332. Si ces deux codes ne sont pas portés sur votre certificat de scolarité, merci de le signaler lors de votre inscription pédagogique.

Inscription en L3 : Les étudiants admis en L2 doivent avoir le code 2332 sur leur certificat de scolarité (bien vérifier)

ATTENTION (Dérogation): Les étudiants **REDOUBLANTS en Licence 2** qui ont déjà eu trois inscriptions, et cela quelque soit le diplôme commencé, doivent absolument faire une demande de dossier de dérogation.

- Vous devez déposer votre candidature en ligne sur le site du CAVEJ, à partir **du 16 octobre**.

- Retour des dossiers pour le **31 octobre** (dernier délai).

L'inscription administrative ne vous sera pas ouverte sur le site de Paris I tant que cette formalité ne sera pas faite.

4/ Réinscription dans les universités autres que Paris 1 pour 2013/2014.

Pour se réinscrire, les étudiants doivent voir avec le service des inscriptions administratives de leur université à partir du **lundi 21 octobre 2013**.

5/ Inscriptions pédagogiques

CAVEJ - Pour avoir connaissance des dates et horaires d'inscription pédagogique et de la liste des pièces à produire en Licence 2, vous devez consulter notre site dès que vous serez en possession de votre certificat de scolarité 2013/2014. Ces informations seront sur notre site vers le **15 octobre 2013**.

CNED - Les étudiants qui s'inscrivent directement par le CNED nous feront parvenir les 2 fiches pédagogiques dès qu'ils seront en possession de leur carte d'étudiant 2013/2014 et de l'autorisation d'inscription délivrée par le CNED afin de finaliser l'inscription (*pour la 1^{ère} inscription au centre nous demander les fiches – secrétariat de la L2 – cavdeug2@univ-paris1.fr*)

Attention : Il y a 3 étapes – 1/ Inscriptions administrative

2/ Inscription au CNED

3/ Inscription au CAVEJ - renvoi des fiches (si ce renvoi n'est pas fait vous ne serez pas inscrit au CAVEJ et vous ne pourrez vous présenter aux examens.

6/ Délivrance du diplôme

Le diplôme du DEUG sera délivré par le Centre Audiovisuel, ceci pas avant février 2014. Vous voudrez bien en faire la demande par courrier postal, accompagnée de votre relevé de notes justifiant de votre réussite, de la photocopie d'une pièce d'identité, d'une enveloppe rigide (format 21x29,7) libellée à votre adresse, affranchie au tarif recommandé en vigueur avec accusé de réception et d'un formulaire de recommandé déjà rempli à votre adresse.

Le courrier est à adresser à :

Université Paris 1 – CAVEJ – scolarité de la Licence 2 – 17, rue Saint-Hippolyte – 75013 – Paris.

Pour les universités partenaires :

Pour les diplômes des étudiants rattachés aux universités partenaires, se renseigner directement auprès de ces universités.

7/ Conférence de méthode des samedis

Vous pourrez consulter le planning de travail qui sera sur notre site vers la mi-octobre et assister aux conférences de méthode sans avoir procédé à l'inscription pédagogique au CAVEJ.

Le secrétariat de Licence 2
2 octobre 2013

